Trente-neuvième Année — N° 354 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | JEUDI 20 DÉCEMBRE 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, —
à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 19 DÉCEMBRE 1894

LA LÉGION D'HONNEUR

M. Léo Rouanet a vivement critiqué lundi la négligence du conseil de l'Ordre à radier de ses cadres certains membres, flétris par la justice. Il l'a fait avec une verve amère, rappelant l'histoire d'un financier fameux par ses démêlés avec la justice, familier du juge d'instruction, et habitué de la police correctionnelle, ayant maintes fois frisé le Dépôt, et ayant eu cinquante affaires tuées sous lui.

Cet homme, très flétri et très décoré, pour ses exploits financiers, et pour son extraordinaire audace sur les champs de bataille de la spéculation, n'en continuait pas moins à *promener par le monde sa boutonnière fleurie.*

Le hasard, qui se plaît aux contrastes, mit un jour ce baron de la Bourse en face d'une de ses victimes, dans une salle de la gare Saint-Lazare, un brave colonel, ruiné par lui et qui, en le voyant, ne pouvant maîtriser son indignation, l'apostropha et lui administra une volée de coups de poing.

« Le baron, ajoute M. Rouanet, empocha les coups comme il avait empoché la fortune, mais il traduisit son agresseur devant le tribunal correctionnel.

» Là, le défenseur fit observer au tribunal que, si son client n'était pas acquitté, il serait *obligé de quitter sa rosette, qu'il avait gagnée* sur les champs de bataille.

» Et si le tribunal ne s'était pas laissé toucher par cette considération, s'il n'avait pas jugé en équité, le brave colonel eût perdu sa décoration, tandis que le baron gardait la sienne. »

C'est à des histoires de ce genre que conduit la scandaleuse tolérance du conseil de discipline de la Légion d'honneur, et, pour éviter le retour, M. Rouanet demandait que le garde des sceaux tint la main à l'exécution de la loi de 1873, relative aux mesures disciplinaires contre les légionnaires indignes.

La critique était opportune. Sans rappeler les cas de MM. de Lesseps, Cornelius Herz et Eiffel, les exemples les plus récents des journalistes actuellement à Mazas, tous plus ou moins décorés, étaient de nature à faire impression sur la Chambre.

M. Guérin fut assez froidement accueilli quand il vint déclarer qu'il était impuissant à agir sur le conseil de la Légion d'honneur, seul juge de la dignité de ses membres. Cette piètre réponse a failli coûter la vie au Cabinet. L'intervention de M. Poincaré, obligé de désavouer son collègue pour sauver la situation, aurait même été insuffisante pour rallier la majorité, sans la question présidentielle, qui a puissamment contribué à modifier les dispositions des divers groupes. La candidature possible de M. Dupuy à la présidence de la Chambre a créé, en effet, la situation la plus curieuse.

On a vu les amis du président du conseil voter contre le ministère, pour ménager à M. Dupuy la succession de M. Burdeau et par contre, les radicaux lui accorder leur confiance, de crainte de créer une redoutable concurrence à M. Brisson.

Le scrutin de lundi n'a donc pas une signification bien importante au point de vue de la politique générale. Il n'est que le résultat d'une tactique, c'est un des mille et un petits tours de passe-passe que connaissent bien les vieux routiers du Parlement.

Une chose pourtant se dégage clairement : Le désir d'établir une distinction plus tranchée entre les chevaliers de la Légion d'honneur et les chevaliers d'industrie; entre ceux qui portent au cou des cravates de commandeur, et ceux qui ont aux poignets les menottes ou le cabriolet.

JOCRISSE

Nous trouvons, cité par le *Courrier de Bruxelles*, le passage d'un discours récemment prononcé à Berlin par l'illustre compagnon Bebel, discours dans lequel le triumvir attaquait un député socialiste badois, le compagnon Stegmueller, coupable d'avoir voté des fonds pour la réparation d'une église. Il s'agit de prouver qu'un homme capable de voter en ce sens n'est pas un vrai socialiste, et pour le prouver, Bebel s'exprime en ce sens :

« C'était comme un coup de poing appliqué en pleine face du socialisme, quand cet homme est venu *se placer devant le congrès du parti et lui a raconté comment il s'était élevé par le travail, la sobriété et l'économie.* Par la cet homme s'est révélé un Jocrisse de premier ordre, et il y a quatre ans encore à Halle, on aurait certainement envoyé à tous les diables un compagnon pareil, en le couvrant de huées. »

Ainsi, un homme se faisant une petite situation par le travail, la sobriété et l'économie est un Jocrisse indigne d'être considéré comme un véritable socialiste. D'après Bebel, pour être un vrai socialiste, il faut donc être un vrai fainéant, un ivrogne ou un gaspilleur ?

L'ÉLECTION
DU
Président de la Chambre

M. BRISSON NOMMÉ

Paris, 18 décembre.

M. Brisson a été élu mardi président de la Chambre par 249 voix contre 213 accordées à M. Méline.

La lutte pour la présidence de la Chambre des députés était définitivement limitée à MM. Méline et Brisson, ce dernier susceptible au besoin d'être remplacé par M. Bourgeois, dernier espoir et suprême pensée de la franc-maçonnerie.

Quant à M. Ribot, qui s'est efforcé de revenir sur l'eau et de se faire agréer comme candidat de la gauche modérée, il a subi un échec des plus sensibles.

Vingt-huit voix au premier tour, vingt-deux au second dans le groupe le plus favorable à sa personne, tel est le bagage électoral de l'ancien président du conseil.

Pour pallier cet échec, M. Ribot, qui a lâché le *Journal des Débats* et incliné à gauche, fait dire par le *Petit Temps* que sa candidature a été posée à son insu et qu'il n'était pas candidat. Rappelons seulement que, dès la mort de M. Burdeau, son nom avait été mis en avant et qu'il est peu probable que M. Ribot ait été le seul à ne pas le savoir, alors que tous les journaux en parlaient.

La position des partis

Bref, mardi matin, les partisans de la candidature Méline et ceux de la candidature Brisson-Bourgeois, seuls concurrents *n'ayant pas déclaré forfait, se livrent* à leurs derniers efforts et à leurs dernières intrigues.

Le *Soleil* annonce que les opportunistes, radicaux et socialistes vont essayer de refaire sur le nom de M. Brisson la concentration républicaine; puis, si le coup réussit, on débarquera dans quelques jours le général Mercier, « ce ministre intègre, ce loyal soldat, cet honnête homme qui a voulu débarrasser le ministère de la guerre des fripons et l'armée des espions et des traîtres.» Naturellement les affaires de chantage seraient terminées en même temps, et Canivet deviendrait un petit saint.

Il y aurait là, d'après le *Soleil*, un vaste complot de la franc-maçonnerie qui « a pour elle les trois quarts de la presse » et qui voudrait « regagner le terrain qu'elle a perdu depuis l'apparition de l'esprit nouveau. »

Comme on le voit, les opportunistes et les radicaux, coalisés pour la circonstance avec les socialistes, ont voulu donner à cette élection une portée politique qu'elle n'avait jamais eue jusqu'ici, et il faut avouer qu'ils ont réussi dans leurs manœuvres.

Il convient d'ajouter cependant que les colères des libres-échangistes contre M. Méline n'ont pas constitué un élément négligeable, et que cet élément, dans une large mesure, a modifié le caractère de ce scrutin de coalition.

Quoi qu'il en soit, les journaux avancés ne vont pas manquer de considérer ce résultat comme un désaveu par la Chambre de la politique libérale et modérée. Ils triompheront en termes excessifs et plusieurs d'entre eux s'efforceront d'englober dans leurs attaques le président de la République.

Nous pensons qu'ils se trompent et que leur joie sera de courte durée.

On lira plus loin les acclamations très caractéristiques qui ont accueilli l'élection de M. Brisson et qui ne nous permettent pas de nous méprendre sur la portée de la nomination du nouveau président.

Voici maintenant les renseignements qui nous sont adressés par notre correspondant particulier.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Clausel de Coussergues, vice-président.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président.

Le scrutin est ouvert à deux heures un quart : il est resté ouvert pendant une heure. A trois heures vingt, il est clos et l'on procède au dépouillement.

M. BRISSON EST ÉLU

Voici les résultats du scrutin :

Votants	493
Bulletins blancs et nuls	6
Suffrages exprimés	487
Majorité absolue	244

Ont obtenu :

MM. Henri Brisson	249	voix
Méline	213	—
Voix diverses	25	—

M. le Président. — M. Henri Brisson ayant obtenu la majorité, je le proclame président de la Chambre des députés. (Applaudissements à l'extrême gauche, à la gauche radicale et aux bancs socialistes.)

Cris à l'extrême gauche. — Vive la République!

M. Faberot. — Vive la sociale!

M. Coutant. — Vive la révolution sociale!

La droite, se tournant vers l'extrême gauche, applaudit bruyamment.

Les voix obtenues par M. Brisson

Le scrutin qui amène l'élection de M. Brisson provoque quelques réflexions. Tout d'abord, ce qui prouve que la bataille a été vive, c'est le nombre des votants — 493 — chiffre qui n'avait pas été atteint depuis longtemps.

En somme, M. Brisson n'obtient que 249 voix, c'est-à-dire *cinq* de plus que la majorité absolue, ce qui est assez médiocre.

Les radicaux exultent, ce qui se comprend sans peine; mais à n'écouter qu'un membre de l'ancienne majorité, et nous disons ancienne à dessein, il est encore temps pour les modérés de se reprendre.

Nous apprenons que les vacances de la Chambre seront *employées à cela et qu'un rendez-vous sera donné aux* modérés en un certain point de la province, mettons *Lyon*, pour se concerter, quelques jours avant la rentrée, en vue d'éliminer absolument M. Brisson, et infliger, par suite, un échec moral à M. Bourgeois, le directeur de toutes les manœuvres radicales.

Mais ne disons pas encore comment et quand la chose se fera ; on peut être assuré que la rentrée sera des plus intéressantes.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Le nouveau président de la Chambre est âgé de 59 ans. Né à Bourges, il vint de bonne heure à Paris où, dès 1856, il se fit recevoir dans les loges maçonniques. On le trouve adjoint à Paris après le 4 septembre.

Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale. Il combattit notamment le projet de restitution des biens de la famille d'Orléans.

Réélu en 1876, puis en 1877, c'est lui qui demanda, comme rapporteur de la commission d'enquête, la mise en accusation des ministres du 16 mai. Il était des 363.

En 1880, il réclame les rigueurs du fisc contre les congrégations. En 1881, il succède à Gambetta comme président de la Chambre. En 1885, il accepte la présidence du conseil et fait les élections générales. On sait quel fut le résultat du premier tour. Il fallut employer les grands moyens pour sauver l'opportunisme au deuxième.

Peu après, le cabinet Brisson se retirait; le rôle de M. Brisson depuis lors est assez effacé.

Candidat plusieurs fois malheureux à la présidence de la Chambre, il fut également battu par M. Casimir-Périer dans l'élection à la présidence de la République où il était le champion des radicaux et des socialistes.

Lors du Panama, M. Brisson fut nommé président de la commission d'enquête parlementaire. Sa réputation d'intégrité l'avait fait choisir pour ce poste. On sait comme il le déserta. Un mal on ne peut plus opportun le retint plus d'un mois chez lui, lui épargnant ainsi l'accomplissement d'un devoir pénible.

Au physique, M. Brisson est un homme grand, à la barbe austère. Il ne passe pas précisément pour un joyial; on ne se tordra pas tous les jours à la Chambre.

Le procès de Mgr. Augouard

Paris, 18 décembre. — Le 31 août dernier, le *Matin* publiait un article sur les démêlés que M. Dolisie, gouverneur du Congo, avait eus avec son subordonné, M. Forget, directeur de l'intérieur.

L'auteur de l'article, M. Simon, déclarait qu'il avait interrogé Mgr Augouard, vicaire apostolique de l'Oubangui, et publiait ses confidences.

Après avoir fait un très vif éloge de M. Dolisie, qui le premier avait relevé le cours de l'Oubangui, Mgr Augouard parlait de l'œuvre de haine ourdie contre lui par M. Forget.

— J'ai suivi, nous disait-il hier, la campagne de calomnies dirigée contre le gouverneur du Congo, et j'ai été profondément peiné de voir avec quel acharnement ses ennemis ont cherché à dénaturer les faits qui le concernent et à le présenter à l'opinion publique comme indigne de conserver les fonctions qui lui ont été confiées.

M. Simon ajoutait :

« Le courageux vicaire apostolique du Congo nous confirme ensuite certains détails qui nous avaient été fournis par un fonctionnaire qui a suivi de près la campagne menée par M. Forget contre son supérieur M. Dolisie.

» Pendant que M. Forget était directeur de l'intérieur au Congo, remplaçant, par intérim, le gouverneur absent, on aurait soustrait certains documents qui n'auraient jamais dû sortir des archives de notre colonie et qui ont été livrés à la publicité dans un but facile à deviner.

» D'ailleurs M. Forget n'aurait jamais dissimulé ses sentiments de haine envers M. Dolisie. Longtemps avant l'arrivée de ce dernier à Libreville, une cabale avait été montée contre lui pour rendre la situation impossible et le contraindre à se retirer. »

M. Forget, qui avait été envoyé en disgrâce à Kotonou, a vu dans cette interview une diffamation à son endroit, et il a cité devant la cour d'assises de la Seine M. Duclos, gérant du journal; M. Simon, rédacteur de l'article, et Mgr Augouard, en résidence momentanée à Paris.

L'affaire est venue aujourd'hui devant le jury.

Mgr Augouard est un prélat jeune, d'une physionomie intelligente et douce. Il déclare qu'il n'a pas eu l'intention de nuire à M. Forget, qu'il avait seulement voulu défendre M. Dolisie attaqué pour une peccadille de jeunesse, qu'il a exposée sous ses yeux par d'éclatants services rendus à la cause française au Congo.

M. Forget a amené comme témoins à la barre MM. Isaac, sénateur de la Guadeloupe ; H. Becq, chef de cabinet du ministre des colonies ; Gerville-Réache, frère du député, ancien fonctionnaire colonial ; Gaston Méry, rédacteur à la *Libre Parole*, et Iguazzi, publiciste.

Les témoins à décharge, MM. Deloncle, sous-directeur aux colonies; de Chavannes, gouverneur du Congo, et Pottier, chef de station au Congo, apportent leur témoignage à M. Dolisie et à Mgr Augouard.

Les dispositions se rapportent à ces misérables intrigues coloniales, où se dépense le meilleur de l'intelligence et de l'activité de nos fonctionnaires.

Me Labori se présente pour M. Forget, partie civile, Me Berboux et Decori pour les prévenus.

Après une délibération de 25 minutes, le jury rapporte un verdict négatif sur toutes les questions.

La cour acquitte Mgr Augouard, et MM. Simon et Duclos du *Matin*. L'acquittement a été rendu sur la demande du ministère public.

La cour condamne aux dépens M. Forget qui s'était porté partie civile.

Il les a interrogés de 1 heure à 2 heures 1/2.

Le juge a ensuite entendu M. Sammarcelli, directeur de la Villa-des-Fleurs, à Aix-les-Bains et M. Odelin, ancien conseiller municipal de Paris.

Une dizaine de témoins ont été entendus cet après-midi. Parmi ceux-ci figurent M. Ruel, conseiller municipal et gros industriel, qui se trouve actuellement à Cannes, mais toutefois on annonce son retour imminent; M. Bloch et le frère du baron Heffler, qui venait soumettre des documents établissant que celui-ci, contrairement à ce que certains journaux avaient annoncé, a été naturalisé Français.

Tous les efforts de l'instruction portent encore aujourd'hui sur l'affaire Allez. Chaque jour, M. Doppfer est saisi contre certains inculpés de plaintes nouvelles dont plusieurs sont couvertes par la prescription.

M. Clément, qui n'a pas quitté son cabinet ce matin, a fait cette après-midi une sérieuse perquisition dans Paris ayant pour but de trouver des documents relatifs à l'affaire Allez.

Le *Temps*, à propos des scandales, dit :

« L'instruction des affaires de chantage est toujours activement poussée par M. Dopffer qui, sans hâte ni retard, ira jusqu'au bout de sa tâche. Si l'instruction peut momentanément subir quelques retards, ces retards sont uniquement dus à des témoins éloignés de Paris qui n'ont pu dans les délais indiqués, être touchés par la citation qui leur a été adressée.

» Aussi se pourrait-il que l'instruction ne fût close qu'après les fêtes de la Noël. »

L'association des journalistes républicains, dont M. Canivet est secrétaire général, s'est préoccupée du cas de ce dernier. Aucune décision n'a été prise et ne sera prise jusqu'à nouvel ordre.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 18 décembre. — Les affaires de chantage ont subi, dans ces derniers jours, un certain temps d'arrêt; nous avions fait entrevoir cette éventualité comme probable, mais il ne faudrait pas en conclure pour cela que tout soit fini. Nous le répétons, il faut s'attendre à tout et à rien, ces affaires étant subordonnées à des considérations politiques supérieures.

Il reste à savoir qui l'emportera en haut lieu de la tendance à la justice et de la tendance à l'étouffement.

Certains membres du gouvernement ont voulu sauver Canivet. La chose est certaine et, hier encore, un personnage haut placé affirmait dans les couloirs de la Chambre qu'il y parviendrait avant peu. Cependant M. Doppfer a envoyé le directeur du *Paris* à Mazas, faisant ainsi la plus digne réponse à cette mise en demeure.

On raconte à ce sujet que M. Dopofer aurait reçu, il y a quelques jours, la visite d'un envoyé spécial de l'Elysée; on cite même le nom.

Cet envoyé aurait fait au juge d'instruction cette énergique déclaration : « On désire que vous ne vous laissiez arrêter dans votre instruction par aucune considération. Que les personnalités disparaissent et n'existent plus pour vous! C'est le désir de M. Casimir-Périer qui vous couvrira toujours et quand même.

Nous sommes en mesure de garantir l'authenticité de cette information.

Le cas de M. Portalis

Le *Soleil* se fait adresser de Gien d'intéressants détails rétrospectifs sur la candidature officielle de M. Portalis, en 1893. Voici comment s'exprime le *Soleil* :

« Les députés des circonscriptions voisines, MM. Rabier et Viger, aujourd'hui ministre de l'agriculture, se jetèrent dans la mêlée et vinrent, dans de nombreuses conférences, soutenir M. Portalis, dont le succès paraissait douteux, malgré la pression exercée et les sommes énormes dépensées.

» Et l'on sera heureux de savoir que ce fut M. Rabier lui-même qui monta à la tribune pour demander l'invalidation de M. Loreau.

» Mais le plus ardent de tous fut M. Merry, maire radical de Gien.

« Aujourd'hui que M. Portalis est à bas, une polémique des plus vives s'est engagée entre les journaux de l'arrondissement, par intermédiaire entre l'*Ami républicain*, journal de M. Alasseur, le dernier vaincu heureux de M. Portalis, et la *Démocratie viennoise*, organe du plus furieux radicalisme, dont M. Merry, maire de Gien, est le directeur. Le premier reproche au second ses attaches avec Portalis.

» — C'est vrai, riposte M. Merry, j'ai soutenu Portalis, mais je l'ai soutenu en bonne compagnie, la preuve c'est que :

» Je publierai, la semaine prochaine, une lettre de M. Terrier, ancien ministre du commerce, à M. Portalis, et nos lecteurs pourront juger si M. Terrier approuvait ma politique.

« *Je publierai ensuite une lettre de M. Viger, ministre de* l'agriculture, qui m'honorait de son amitié. Nous verrons bien si, couvert par les témoignages d'amitié et de considération que lui donnaient des hommes aussi considérables que MM. Viger et Terrier, et d'autres dont je publierai les lettres, je n'avais pas le droit de soutenir, dans l'intérêt de l'arrondissement, la candidature de M. Portalis.

» On attend avec impatience et curiosité la publication de ces lettres. On se demande ce que pouvaient écrire de si hauts personnages à l'ami Portalis. Nous verrons bien si, convaincu du droit et les agissements ne devaient pas, à cette époque, être ignorés en haut lieu. »

L'instruction

Paris, 18 décembre. — M. Doppfer, juge d'instruction, a fait extraire ce matin de Mazas MM. Raoul Canivet, Trocart et Heftler.

L'INCIDENT DE LA LÉGION D'HONNEUR

La retraite du général Février

Paris, 18 décembre. — On annonce de diverses sources que l'incident d'hier à la Chambre pourrait avoir des suites assez inattendues.

Le grand chancelier, complètement découvert par le ministre de la justice, serait sur le point de donner sa démission. Il serait suivi dans sa retraite par le général Roussel, secrétaire général de l'ordre.

C'est évidemment ce que le général Février a de mieux *faire. Sa situation est fort difficile.*

D'un côté, il voudrait tenir la main à ce qu'aucune nomination ne fût faite qu'à bon escient et en parfaite connaissance de cause. D'un autre côté, il est constamment en butte aux instances du ministère de l'intérieur qui, chaque année, au nouvel an et au 14 juillet, a toujours quelque ami plus ou moins méritant, plus ou moins inattaquable à faire décorer.

Si le général Février démissionne, comme la chose est à peu près certaine, sa retraite amènera forcément une réorganisation radicale et nécessaire de la Légion d'honneur. Ce n'est pas l'armée qui s'en plaindra.

LES SCANDALES ITALIENS

Rome, 18 décembre. — La réunion des députés de l'opposition aurait, dit-on, fortement impressionné le roi.

Le roi a reçu hier et ce matin en audiences privées MM. *Jarini, Bianchert* et *Villa qu'il a consultés sur la situation.* M. Saracco a également été mandé au Quirinal et l'on prétend que le roi lui aurait offert de former un nouveau cabinet, mais que ce député aurait absolument décliné l'offre du souverain.

Rome, 18 décembre. — L'*Eco*, journal socialiste de Crémone a été saisi pour deux articles sur les scandales des banques, jugés offensants pour le Roi.

On assure que M. Tanlongo prépare une nouvelle publication où il expliquera comment on lui a extorqué les lettres écrites à M. Giolitti et comprises dans les documents de ce dernier. Il dira qu'elles lui ont été suggérées par deux députés.

M. Cavallotti prépare également une publication scandaleuse pour laquelle il dit avoir reçu des lettres de France.

Rome, 18 décembre. — La ville continue à être calme. La population reste indifférente aux événements.

L'effervescence continue toujours dans les couloirs de la Chambre. Beaucoup de députés sont cependant partis : ceux de l'opposition, pour aller créer dans leurs collèges électoraux une agitation contre le dernier acte du gouvernement.

Le cabinet est divisé, quoi qu'en disent les organes officieux; quelques ministres se montrent très inquiets de la situation, et sont d'avis que le cabinet, dans son intérêt, comme dans celui du pays, devrait démissionner. Cet avis n'a pas prévalu jusqu'ici, mais si M. Crispi se retirait, tous ses collègues le suivraient.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 18 décembre

On a lu plus haut le compte rendu de la première partie de la séance, qui a été consacrée à l'élection du président. Nous donnons ici la suite de la séance.

Surtaxes d'octroi

La Chambre adopte un projet de loi portant prorogation de surtaxes à l'octroi d'Anor (Nord) ; un projet de loi portant prorogation de surtaxes à l'octroi d'Haubourdin (Nord).

L'expédition de Madagascar

M. le baron Reille, rapporteur de la commission de l'armée, dépose un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser les jeunes gens originaires de la Réunion à contracter des engagements pour l'expédition de Madagascar.

INCIDENT

Après déclaration d'urgence l'article unique du projet de loi est adopté à mains levées.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi tendant à autoriser la commune de Levallois-Perret (Seine), à emprunter 2.800 000 francs.

M. Avez. — Je demande la remise de la discussion.

Le renvoi de la discussion est repoussé à mains levées.

M. Toussaint. — Je proteste.

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Toussaint se tourne vers le centre et applaudit.

M. Avez. — Le maire de Levallois est sous le coup d'une faillite et les habitants craignent que leurs intérêts ne soient pas suffisamment sauvegardés.

L'ajournement, demandé par M. Avez, est repoussé par assis et levé. Deux épreuves à mains levées pour le passage aux articles sont déclarées douteuses par le président. On procède au vote.

La Chambre passe à la discussion du projet dont l'article unique est adopté.

La Chambre discute ensuite divers projets portant ouverture et annulation de crédits, un entr'autres portant subvention pour l'exposition internationale de Bordeaux.

M. Journde. — Je remercie la commission du budget de sa libéralité pour les délégations ouvrières à Bordeaux, j'espère que le Préfet distribuera la subvention sans tenir comptes des opinions politiques.

L'ensemble des divers projets est adopté. Les socialistes ont voté contre.

VIF INCIDENT

M. Poincaré, ministre des finances (ironiquement). — Vous votez contre une annulation de crédits. (Rires.)

M. Rouanet. — Oui; nous ne voulons pas nous associer à un escamotage.

M. le Président. — Maintenez-vous ou retirez-vous votre expression, M. Rouanet ?

M. Rouanet se dirige vers la tribune.

M. le Président. — M. Rouanet, vous n'avez pas la parole.

M. Rouanet escalade quand même la tribune.

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Rouanet. — Je demande la parole. M. le Ministre des finances a cru devoir souligner la protestation par mains levées des membres de l'extrême gauche qui avaient cru devoir ne pas voter les articles d'un projet ouvrant des crédits considérables et sur lequel le rapport n'a été distribué qu'hier.

Mes amis et moi n'avons pas voulu nous associer à une comédie, et c'est pour cela que je me suis servi du mot « escamotage » qui ne visait d'ailleurs personne, mais seulement le procédé de discussion.

M. Poincaré. — Les cahiers dont on parle sont distribués depuis plusieurs semaines. Tous ceux qui avaient des observations à présenter auraient pu le faire au moment du passage à la discussion des articles. (Très bien, très bien.)

M. Rouanet. — La Chambre approuve pour le Soudan des dépenses exagérées sans l'autorisation préalable du Parlement.

M. Delcassé, ministre des colonies. — Le budget des colonies est à l'ordre du jour. Vous pourrez me poser toutes les questions qu'il vous plaira.

M. Jaurès. — Mais ce sera voté.

M. Rouanet. — Je dépose la motion suivante :

« La Chambre surseoit au vote jusqu'à ce que le gouvernement et la Commission du budget aient déposé un rapport explicatif ».

M. Coutant. — Les socialistes, aussi bien que les autres membres de la Chambre, avaient le temps de lire le rapport : le contrôle parlementaire a été régulièrement exercé et la commission du budget a fait son devoir.

L'article relatif au Soudan est adopté.

La motion de M. Rouanet, mise aux voix, est repoussée par 340 voix contre 122.

Le reste des articles est adopté.

M. d'Aillières. — Avant de voter sur l'ensemble, je déclare qu'il est impossible de voter les crédits supplémentaires. Dans cette législature, on poursuit les errements anciens : tous les ministères adoptent des demandes de crédits supplémentaires.

En conscience (Rires au centre) .... en conscience, je le répète, et je ne comprends pas vos rires, en conscience je ne puis le voter, car on mettra le budget actuel en déficit de 44 millions.

M. Doumer. — Il y en a qui votent le projet par résignation.

M. d'Aillières. — Je suis moins résigné que vous, M. Doumer.

M. Poincaré. — On a dit qu'on votait par résignation. Eh bien ! nous aussi nous vous apportons un projet de résignation. Tous les ministres ont dû réduire leurs chapitres. Nous nous trouvons en présence d'une situation fâcheuse. Depuis deux ou trois ans, les demandes de crédits supplémentaires ont, en effet, augmenté. Je demande à la Chambre d'avoir confiance dans la volonté du gouvernement. (Quelques applaudissements).

MM. Lagniel et Pelletan s'élèvent à leur tour contre les crédits supplémentaires.

M. Marcel Habert. — Je dépose une demande de renvoi à jeudi. (Exclamations.) Dans tous les cas je demande une réduction de 1000 francs.

M. le Président. — Mais il n'y a plus qu'à voter sur l'ensemble.

M. Chauvin. — Je demande le renvoi de la discussion à jeudi.

On vote sur le renvoi à jeudi.

Votants, 510; majorité absolue, 256 ; pour, 140 ; contre, 370.

Le renvoi à jeudi est repoussé.

BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
101 35	3 0/0	...	...	101 30	101 55	
107 40	3 1/2 0/0	...	...	107 40	107 47	
...	Banq. de France	...	...	3610	3610	
...	B. d'Escompte	...	...	...	...	
735	Banq. de Paris	...	...	735	736	
923	Crédit Foncier	...	...	915	920	
807	Créd. Lyonnais	...	...	810	816	
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	
1565	Lyon	...	...	1566	1564	
1752	Nord	...	...	1766	1767	
...	Panama	...	...	...	...	
3105	Suez	...	...	3115	3107	
73 7/32	Extérieure	...	...	73 1/4	73 9/32	
86 65	Italien	...	...	86 95	85 70	
2115 14	Portugais	...	...	21 3/4	21 13/16	
402 14	Rongrois	...	...	402 1/4	404 1/4	
513 93	Egypte	...	...	...	513 75	
...	Turc	...	...	23 65	23 60	
668 12	Banq. Ottomane	...	...	669 25	670	
421 70	Lots turcs	...	...	423 25	424 25	
401 79	Russe consolidé	...	...	401 75	401 90	
88 50	Russe nouveau	...	...	88 50	88 45	
85 50	Russe Orient	...	...	85 50	85 50	
812	Autrichiens	...	...	815	816	
235	Lombards	...	...	235	233	
415	Nord Espagne	...	...	413	413	
165	Saragosse	...	...	165	165	
612	Méridionaux	...	...	612	614	
375 63	Rio-Tinto	...	...	382 50	381 87	
416 25	Tharsis	...	...	416 87	416 87	
215 37	Alpines	...	...	217 50	220 50	
...	Câbles	...	...	...	...	
...	Impérial	...	...	578	576	
...	Dynamite	...	...	577	581	
...	Mobilier espag.	...	...	...	...	
472 50	Tabacs turcs	...	...	473 75	473 75	
...	Roubaix-T. 1893	...	...	...	...	
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	
...	Métaux	...	...	...	...	
...	Consolidés	...	...	...	...	
...	Russe 1880	...	...	...	...	
...	Gaz	...	...	...	...	
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	
...	Midi	...	...	...	...	
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	
...	Orléans	...	...	...	...	
...	Ouest	...	...	...	...	
...	Anglais	...	...	...	...	
...	Autriche or	...	...	...	...	
...	Belge 4 0/0	...	...	...	...	
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	
...	Lille 1860	...	...	...	...	
...	Lille 1863	...	...	...	...	
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	
...	Pives-Lille (act)	...	...	...	...	
...	Téléphone	...	...	...	...	
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	
...	Caérès	...	...	...	...	
...	Asturies	...	...	...	...	
...	Foncières 1858	...	...	...	...	
...	Rente Foncière	...	...	...	...	
...	Caérès (act.)	...	...	...	...	
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	
...	Hâvre	...	...	...	...	
...	Picardie	...	...	...	...	
...	Nord-Est	...	...	...	...	
...	Ouest (ac.)	...	...	...	...	
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	
...	Générale	...	...	...	...	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse de Paris ne nous est pas encore parvenue).

BOURSE DE LILLE DU 19 DÉCEMBRE

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 100	...	115 50	Bains lillois	...	529
» 90, r. 500	...	503	Union lin. N.	...	140
» 68, r. 500	...	515	Gaz de Wazem	...	560
» 77, r. 500	...	505	Ch. d. fer Econ.	...	520
» 84, r. 400	...	504	Denain Anzin.	...	513 50
» 88, 1/4	...	406	Cambrésis	...	315
» 87, r. 400	...	505	CHARBONNAGES		
» 93, r. 500	...	503	Aniche, 12e	...	9195
Roub.-T., 1860	...	15	Anzin, 100e d.	...	4042 50
Roubaix. 1893	503	497 50	Blanzy	...	484
Amiens	...	419	Bruay	...	1000
Tourcoing 1878	166 75	163 75	Bully-Gren., 6e	2105	2110
Tourcoing 1878	...	511	Campagnac	...	700
Armentiér. 86	...	508	Carvin	1500	1505
Douai, libérée	...	505	Courrières, 10e	...	4198 75
Valenciennes	...	504	Crespin	...	105
Verley, Decr.	...	1350	Dourges	...	3000
Cie Pinlet et Cie	...	290	Drocourt, tr. s.	8000	7550
Crédit d. Nord	562 50	562 50	Escarpelle	...	3275
H. Devilder	...	1085	Epinac	...	800
Banq. rd. Nord	...	500	Ferfay	...	498 75
Cie Esc. Roub.	...	...	Alby	...	805
Gaz de Wazem	...	561	Lens	22500	22800
Le Nord, ass.	...	1800	Lens (100e)	...	455
Union g. Nord	...	435	Liévin	...	16750
St-Saut. Arras	...	200	Marles 30 0/0	...	19800
Un. lin. Nord	...	140	Marles 70 0/0	...	18900
Constr. Anzin	...	...	Meurchin	...	5395
Ciments franç	...	270	Ostricourt	...	470
Estrée-Blanch	...	270	Sincey-le-H.	...	3 75
Tramw. Nord	...	40	Thivencelles	...	92
L. Allart, t. p.	...	560	Vicoigne et N.	...	17500
Bat. à hélice	...	360	OBLIGATIONS		
Chem Econom	...	290			
Brouta et Cie